

Gestion de l'entreprise

Bloc 4 - BP REA

PARCOURS EN FORMATION CONTINUE

- 🕒 • standard *formation continue* : 165 heures et 70 heures en entreprise
- adapté : en fonction des acquis et des besoins

📄 Code CPF : 2161
Code RNCP 29 257

- ✅ formation certifiante - évaluations des compétences en situation professionnelle au cours de la formation, réalisation professionnelle et entretien d'évaluation

- 👥 • *formation continue* : tout public satisfaisant aux conditions d'admission à la certification
- accessible aux personnes en situation de handicap

- ✍️ • formation est dispensée en présentiel et en distanciel
- interventions de professionnels au centre de formation
- visites d'exploitations et de salons professionnels
- séminaire, travaux pratiques, autoformation, tutorat, visites...

€ tarifs accessibles sur notre site internet

⚙️ entrée sur dossier et entretien individuel

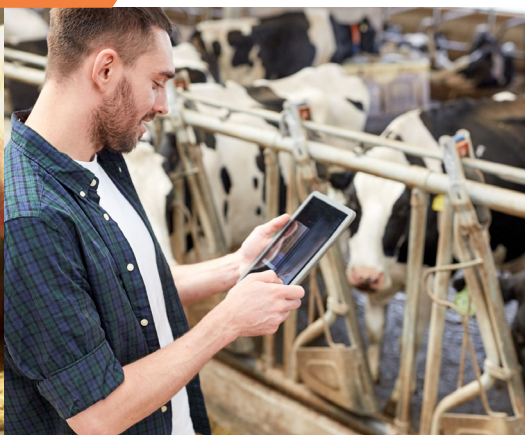
Pour un·e responsable d'entreprise agricole, la gestion est essentielle à la santé de l'entreprise et fait partie intégrante du métier.

La plupart des agriculteurs·rices s'entourent d'expert·e·s et de professionnel·les du conseil pour être en veille et satisfaire à leurs obligations administratives, juridiques et fiscales, ainsi que pour tenir une comptabilité qui leur permette de prendre des décisions de gestion.

Cette certification permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole pour interpréter ses résultats comptables, raisonner un investissement, prévoir et gérer sa trésorerie, choisir le statut adapté.

Vous pouvez choisir votre programme sur mesure en fonction des capacités visées.

Certification de niveau 4 du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.





CAPACITÉS VISÉES*

Les modules de formation permettent d'acquérir les compétences suivantes :



INTERPRÉTER SES RÉSULTATS COMPTABLES

Le chef d'entreprise est responsable, seul ou avec ses associés, des décisions qu'il est amené à prendre sur l'exploitation. En autonomie, il négocie des contrats et contractualise des engagements pour assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et sur le territoire. Il engage sa responsabilité dans tous les documents transmis. Il doit donc être en capacité de comprendre et de valider les documents comptables de son entreprise.

PRÉVOIR ET GÉRER SA TRÉSORERIE

L'agriculture est aujourd'hui soumise à des vifs aléas climatiques et économiques. La gestion d'une exploitation requiert de plus en plus un pilotage afin de profiter des périodes favorables pour permettre de passer celles qui le sont un peu moins. Le contexte économique global actuel renforce la problématique de la gestion de la trésorerie.

RAISONNER UN INVESTISSEMENT

Le chef d'entreprise est responsable, il est amené à raisonner des investissements matériels ou immatériels en vue d'améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise tout en maintenant ou en augmentant le niveau de revenu.

CHOISIR LE STATUT ADAPTÉ POUR SON ENTREPRISE

Le choix des statuts agricoles de votre future exploitation fait partie des décisions importantes dans le parcours à l'installation agricole. Comme dans les autres secteurs, on a coutume de dire que l'entreprise a 3 statuts : juridique, fiscal et social. Pour chacun de ses statuts, différentes options sont possibles : comme les financements, ce n'est donc qu'après avoir correctement posé son projet et envisagé la stratégie qui va permettre de le mener à bien, que vous pourrez vous interroger sur le choix des statuts les mieux adaptés à ce que vous voulez faire.

*Parcours individualisé, vous pouvez choisir de suivre un ou plusieurs modules

FINANCEMENT

Prise en charge de la formation : plusieurs modalités possibles en fonction de votre situation à l'entrée en formation.

Prenez contact pour étudier vos droits.

- **Demandeur·euse d'emploi** : allocation Pôle Emploi
- **Salarié·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation, dispositif Pro-A et autres dispositifs ...
- **Travailleur·euse indépendant·e** : mobilisation du Compte Personnel de Formation ou autres dispositifs...

ÉTAPES POUR CANDIDATER

1. **Transmettre** un dossier de renseignements dûment complété (disponible sur notre site internet)
2. **Être admissible** au regard des conditions d'admission au diplôme et notamment :
Justifier d'un diplôme de niveau 3 (CAP /BEP) ou avoir réalisé une classe de seconde
OU avoir une expérience de 1 an dans le secteur professionnel ou 3 ans dans tout autre secteur

Pour définir votre parcours de formation nous vous proposerons un positionnement.

